

Phoenix Taux Semestriel

Octobre 2025

Communication à caractère promotionnel

Titre de créance présentant des caractéristiques complexes ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT **UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽¹⁾ ET UNE PROTECTION DU CAPITAL** EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE OU À L'ÉCHÉANCE (SAUF EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT ET/OU DE FAILLITE ET/OU DE MISE EN RÉOLUTION DE L'ÉMETTEUR), CI-APRÈS LE « TITRE », LE « TITRE DE CRÉANCE » OU LE « PRODUIT ». CE TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE EST UNE ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE DE TYPE « TAUX ».

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Durée d'investissement conseillée : 24 semestres (12 ans - hors cas de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾). En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ effective, l'investisseur prend un risque de perte en Capital partielle ou totale non mesurable a priori.

Code ISIN : FR001400YAJ0

Émetteur : Le produit est émis par Morgan Stanley & Co International Plc⁽³⁾ soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du Produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

Période de Commercialisation : du 4 avril 2025 (inclus) au 30 octobre 2025 (inclus). La commercialisation du Produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 octobre 2025.

Éligibilité : Compte titres, Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou d'un contrat d'épargne retraite (PERin) (individuel ou collectif). La présente brochure décrit les caractéristiques du Produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce Titre de Créance est proposé.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite PERin (individuel ou collectif) l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Phoenix Taux Semestriel Octobre 2025 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

(1) L'investisseur prend un risque de perte de capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure en page 9. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite PERin, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(2) Le remboursement anticipé ne pourra se faire, en tout état de cause, avant le 12ème mois suivant la dernière Date d'observation initiale du produit.

(3) Morgan Stanley & Co International Plc. S&P: A+, Moody's Aa3, Fitch AA-. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

(4) Depuis la dernière Date d'observation initiale (le 30/10/2025) jusqu'à la Date d'échéance (le 30/10/2037).

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché des taux euros par le biais d'une exposition du produit au taux EUR CMS EUR 10 ans (10-Year EUR-EURIBOR ICE Swap Rate)⁽¹⁾ (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index) (le « **Taux CMS EUR 10 ans** »). Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital⁽³⁾ à la Date d'Échéance⁽²⁾ quelle que soit la valeur du Taux CMS EUR 10 ans, l'investisseur accepte de limiter ses potentiels gains (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 8,90%⁽⁴⁾). Veuillez vous référer à la page 9 pour la description du Taux CMS EUR 10 ans.

Note : en investissant dans ce Produit, l'investisseur peut bénéficier d'une performance stable ou d'une baisse du Taux CMS EUR 10 ans. En revanche, une hausse du Taux CMS EUR 10 ans peut limiter les gains.

POINTS CLÉS

- **Un objectif de coupon conditionnel de 5,00%⁽³⁾ par semestre écoulé**, du semestre 1 à 24, si le Taux EUR CMS 10 ans⁽¹⁾ est inférieur ou égal à 3,00%. Un coupon conditionnel de 5,00%⁽³⁾ sera enregistré et versé soit à la Date de remboursement anticipé⁽¹⁾ soit à la Date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des semestres 2 à 23**, si à une Date de Constatation Semestrielle⁽²⁾, la valeur du Taux CMS EUR 10 ans est inférieure ou égale à 2,50% (le « **Remboursement Anticipé Automatique** »).
- **Un remboursement du Capital⁽³⁾ à la Date d'Échéance⁽²⁾** quelle que soit la valeur du Taux CMS EUR 10 ans à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des Titres soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif) (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de fin de la Période de Commercialisation, le 30 octobre 2025, jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou la Date d'Échéance⁽²⁾ selon les cas. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

En cas d'achat après le 30 octobre 2025 (date de fin de la Période de Commercialisation) et/ou de vente du Titre de Créance avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Le Titre de Créance peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif). La présente brochure décrit les caractéristiques du Titre de Créance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif) dans le cadre desquels ce Titre de Créance peut être proposé.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Veuillez vous référer à la page 9 pour avoir plus d'informations sur le Taux CMS EUR 10 ans.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant et de la conservation du Titre de Créance jusqu'à sa Date d'Échéance.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- Si à l'une des Dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, du semestre 1 à 24, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3,00%, un coupon conditionnel de 5,00%⁽³⁾ sera enregistré et versé soit à la Date de remboursement anticipé⁽¹⁾ soit à la Date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.
- Si à l'une des Dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, du semestre 2 à 23, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est inférieur ou égal à 2,50%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors le Capital Initial majoré du coupon conditionnel de 5,00% dû au titre du semestre ainsi que les éventuels coupons conditionnels enregistrés.
- Si en Date d'observation finale⁽¹⁾, en l'absence de remboursement automatique anticipé, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽³⁾ le Capital Initial majoré d'un coupon conditionnel de 5,00% au titre du semestre 24 ainsi que les éventuels coupons conditionnels enregistrés.
- À la Date d'échéance⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie du remboursement de son Capital Initial, quelle que soit l'évolution du Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ à la Date de constatation finale⁽¹⁾ (hors cas de remboursement anticipé automatique).

INCONVÉNIENTS

- **Le Produit présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾).** En cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en Capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du Produit est un contrat d'assurance-vie, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres de Créances avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾.
- En cas de désinvestissement du produit avant la Date d'échéance⁽¹⁾ ou la Date de remboursement anticipé⁽¹⁾, l'investisseur ne bénéficiera pas des coupons précédemment enregistrés.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 24 semestres.
- Si le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est strictement supérieur à 3,00%
 - À chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, du semestre 1 à 24, aucun coupon conditionnel n'est enregistré. Ainsi, aucun coupon conditionnel pour ces semestres observés n'est versé à l'échéance du produit.
 - À la Date de constatation finale⁽¹⁾, à l'issue des 24 semestres, le coupon conditionnel dû au titre du semestre n'est pas versé.
- Si le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est strictement supérieur à 2,50% à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, du semestre 2 à 23, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur ou à une dégradation de la qualité de crédit de ce dernier (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit et sur la valeur de remboursement).

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

⁽²⁾ Le Taux CMS EUR 10 ans est observé aux Dates de constatation trimestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 8 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DU COUPON CONDITIONNEL

À l'issue des semestres 1 à 24, à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, si le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3,00%, le produit enregistré⁽³⁾ :

Un Coupon Semestriel de 5,00% est enregistré
Versé soit à la Date de remboursement anticipé⁽¹⁾ soit à la Date d'échéance⁽¹⁾ selon les cas.

- Sinon, si le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est strictement supérieur à 3,00%, le coupon conditionnel dû au titre du semestre n'est pas enregistré.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

Du semestre 2 à 23, à chaque Date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, dès que le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est inférieur ou égal à 2,50%, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors à la Date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
+
Le Coupon Conditionnel de 5,00% au titre du semestre écoulé
+
Le(s) éventuel(s) coupons conditionnel(s) enregistré(s)
(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 8,90%)

- Sinon, si le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est strictement supérieur à 2,50%, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).
⁽²⁾ Le Taux CMS EUR 10 ans est observé aux Dates de constatation semestrielles du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.
⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ISSUE DES 24 SEMESTRES

À l'issue des 24 semestres, en Date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on constate le niveau du Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾.

CAS DÉFAVORABLE : Si la valeur du Taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieure à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le 30 octobre 2037 :

Le Capital Initial
+
Le(s) éventuel(s) conditionnel(s) enregistré(s)
(le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 5,52%)

CAS FAVORABLE : Si la valeur du Taux CMS EUR 10 ans est inférieure ou égal à 3,00%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le 30 octobre 2037 :

Le Capital Initial
+
Le coupon conditionnel de 5,00% dû au titre du semestre
+
Le(s) éventuel(s) conditionnel(s) enregistré(s)
(le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 5,72%)

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

⁽²⁾ Le Taux CMS EUR 10 ans est observé aux Dates de constatation semestrielles du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

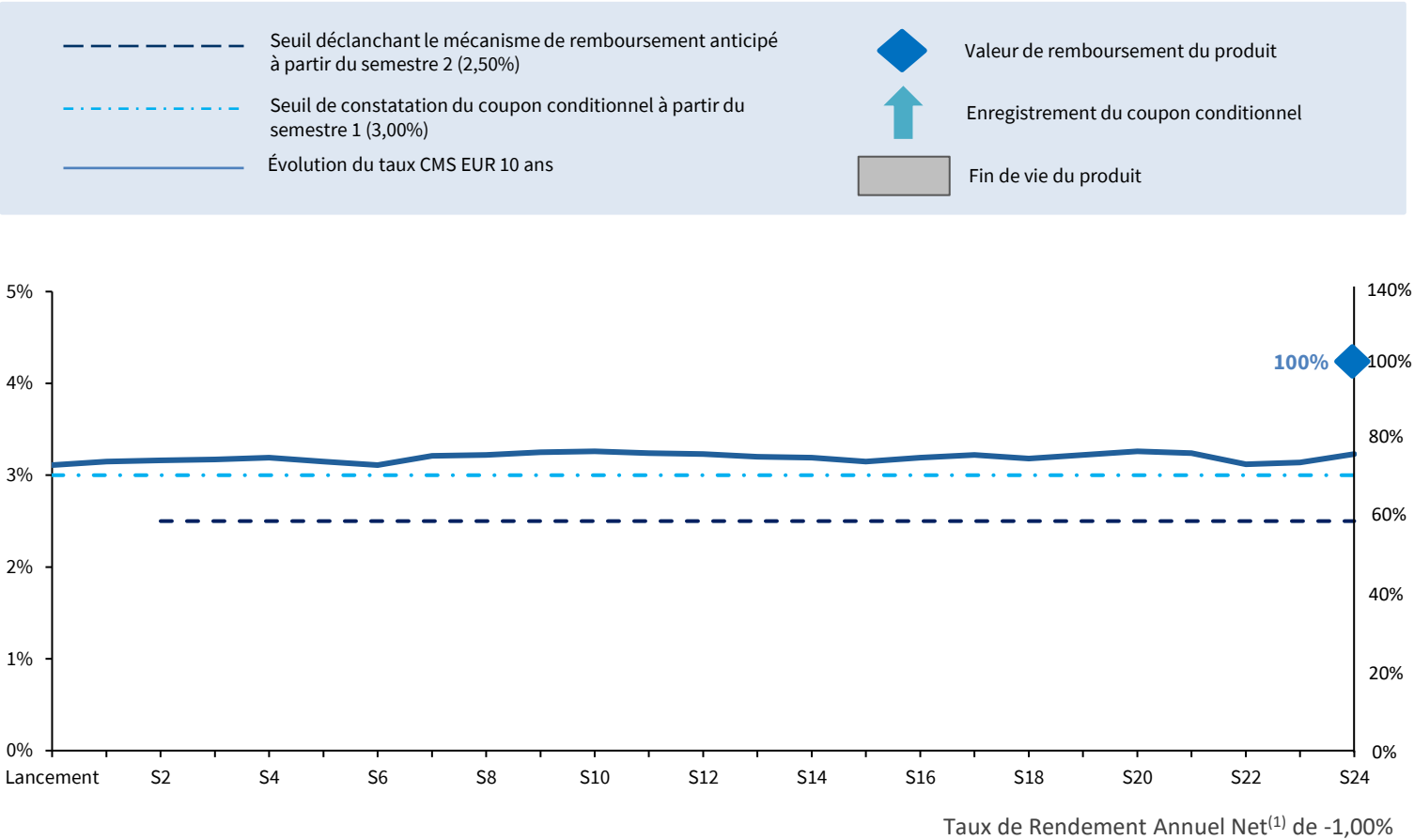
⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et de l'évolution du niveau du Sous-Jacent, et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE :

La valeur du Taux CMS EUR 10 ans est toujours strictement supérieure à 3,00%



- Du semestre 1 à 24, à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est strictement supérieur à 3,00%. **Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces années et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 24 semestres, en Date de constatation finale⁽¹⁾, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est strictement supérieur à 3,00% (soit 3,17% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors, à la Date d'échéance⁽¹⁾, son Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le TRA net⁽⁴⁾ est égal à -1,00%.
- **Remboursement final⁽³⁾ : 100% du Capital Initial.**

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

⁽²⁾ Le Taux CMS EUR 10 ans est observé aux Dates de constatation semestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

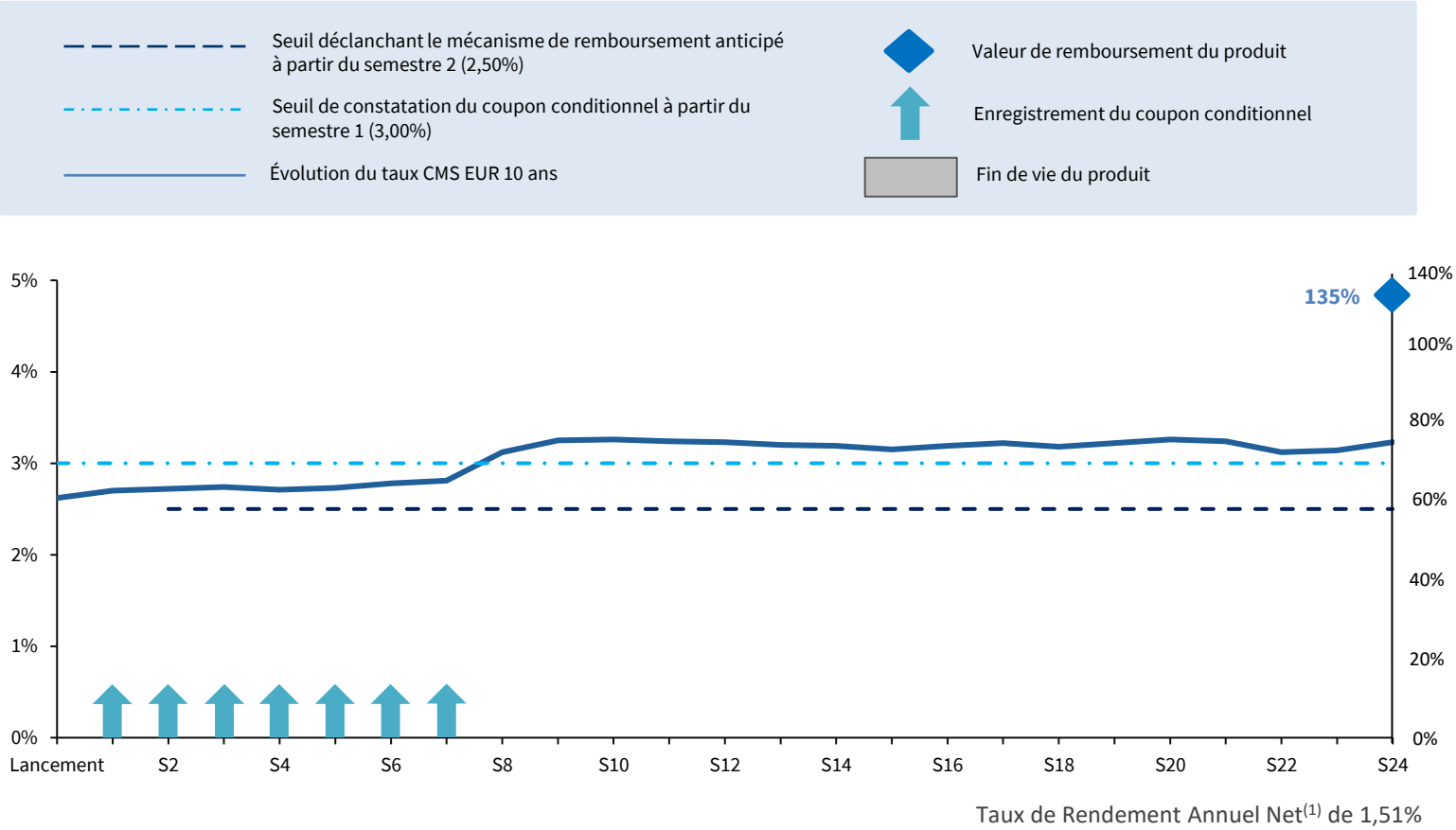
⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et de l'évolution du niveau du Sous-Jacent, et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

SCÉNARIO MÉDIAN :

La valeur du Taux CMS EUR 10 ans est inférieure ou égale à 3,00% à l'issue des semestres 1 à 7 mais toujours strictement supérieure à 2,50%



- Du semestre 1 à 7, à la Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3,00% mais strictement supérieur à 2,50%. **Le produit enregistre alors⁽³⁾ un coupon conditionnel de 5,00% au titre de chaque semestre et le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.**
- Du semestre 8 à 24, à chaque Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est strictement supérieur à 3,00%. **Aucun coupon conditionnel n'est enregistré au titre de ces années et le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 24 semestres, en Date de constatation finale⁽¹⁾, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est supérieur à 3,00% et aucun coupon conditionnel n'est donc versé. **L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors, à la Date d'échéance⁽¹⁾ le coupon conditionnel de 5,00% enregistré au titre de chaque semestre, du 1^{er} au 7^{ème} semestre, soit 135% du Capital Initial.**
- Dans ce scénario, le TRA net⁽⁴⁾ est égal à 1,51%.
- **Remboursement final⁽³⁾ : 135% du Capital Initial** (100% du Capital Initial + 35% du Capital Initial lié aux coupons perçus au semestre 24 au titre des semestres 1 à 7).

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

⁽²⁾ Le Taux CMS EUR 10 ans est observé aux Dates de constatation semestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

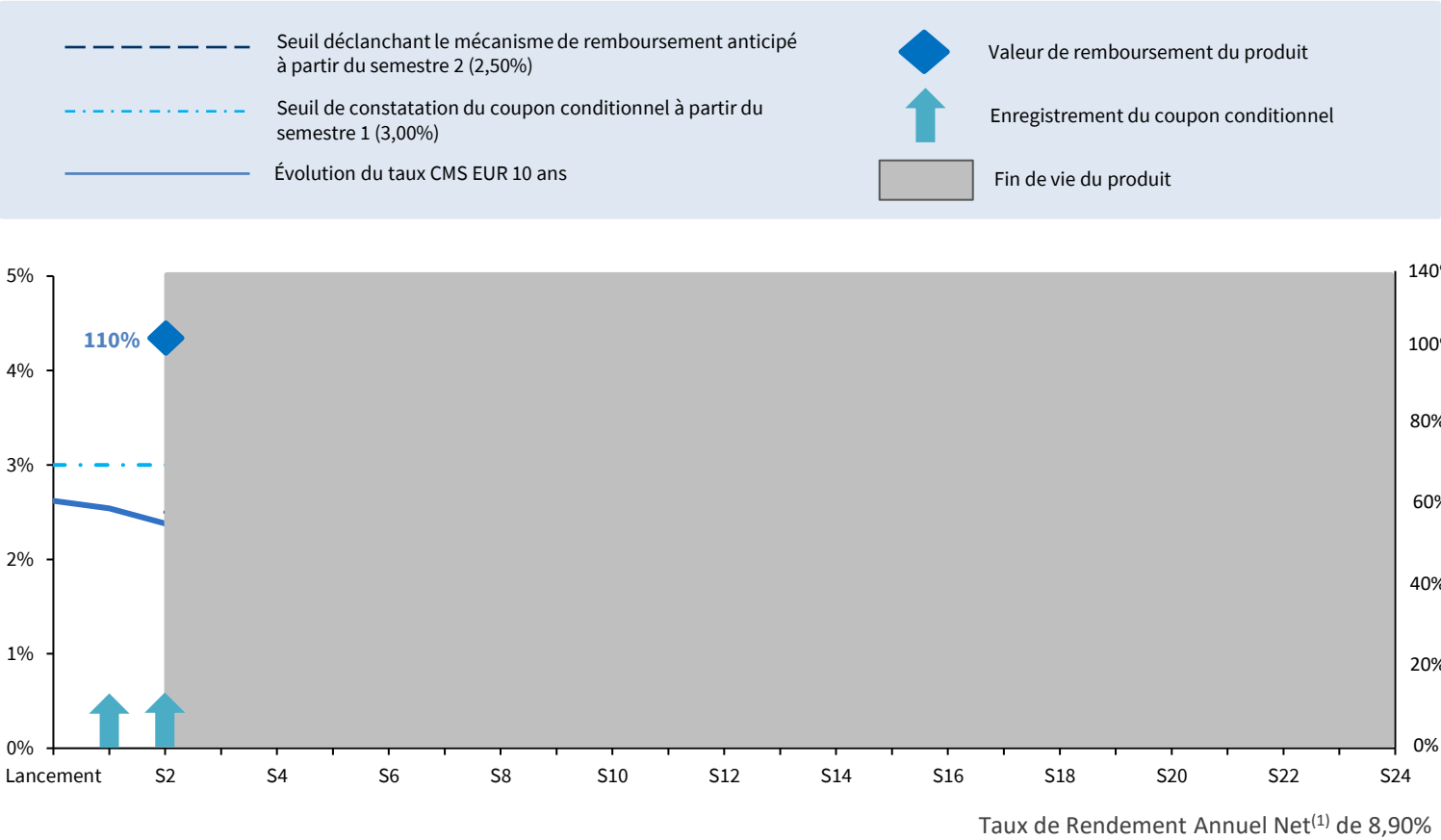
⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et de l'évolution du niveau du Sous-Jacent, et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

SCÉNARIO FAVORABLE :

La valeur du Taux CMS EUR 10 ans est inférieure ou égale à 2,50% à l'issue du semestre 2



- Au semestre 1, à la Date de constatation semestrielle⁽¹⁾, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est inférieur ou égal à 3,00% . **Le produit enregistre alors⁽³⁾ un coupon conditionnel de 5,00% au titre du semestre.**
- Au semestre 2, le Taux EUR CMS 10 ans⁽²⁾ est inférieur ou égal à 2,50% (soit 2,46% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- L'investisseur reçoit⁽³⁾ alors, à la Date de remboursement anticipé correspondante, le Capital Initial majoré d'un coupon conditionnel de 5,00% dû au titre du semestre ainsi que le coupon conditionnel de 5,00% enregistré au titre du semestre 1, soit 110% du capital initial.
- Dans ce scénario, le TRA net⁽⁴⁾ est égal à 8,90%.
- **Remboursement final⁽³⁾ : 110% du Capital Initial** (100% du Capital Initial + 10% du Capital Initial lié aux coupons perçus au semestre 2 au titre des semestres 1 à 2).

⁽¹⁾ Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 10).

⁽²⁾ Le Taux CMS EUR 10 ans est observé aux Dates de constatation semestrielle du taux. Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux du Taux, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

⁽⁴⁾ Seuls les Taux de Rendement Annuel (TRA) nets mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel), sans prise en compte des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Présentation du Sous-Jacent

DESCRIPTION DU TAUX EUR CMS 10 ANS⁽¹⁾

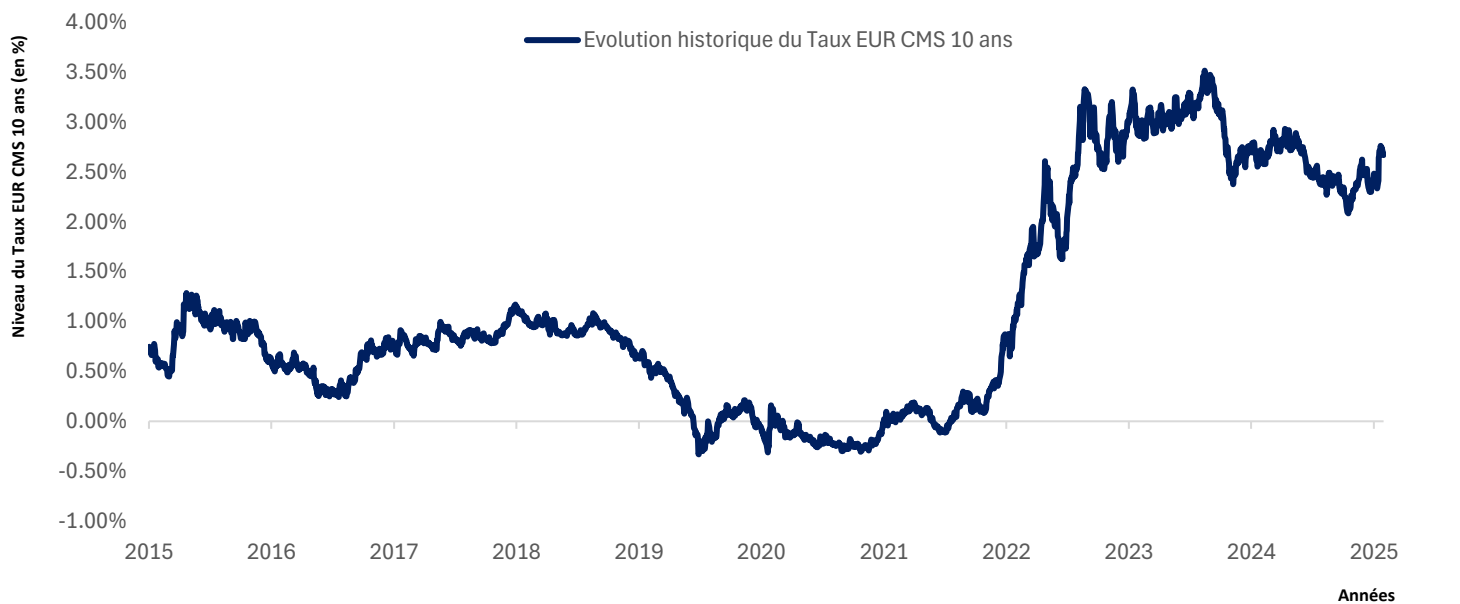
Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Par exemple, le taux EUR CMS 10 ans représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.

Pour de plus amples informations sur le taux EUR CMS 10 ans, veuillez consulter le lien suivant : <https://bourse.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB10/>

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES

ÉVOLUTION HISTORIQUE⁽¹⁾

Source : Bloomberg, du 19/03/2015 au 19/03/2025



⁽¹⁾Source : Bloomberg, au 19/03/2025. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du Capital à l'échéance (sauf en cas de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).
ÉMETTEUR	Morgan Stanley & Co International Plc. S&P: A +, Moody's Aa3, Fitch AA-. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR001400YAJ0
Distribution	Compte titres & contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation ou de retraite (PERin)
Agent de Calcul	Morgan Stanley & Co International Plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Sous-jacent	Taux EUR CMS 10 ans (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort sur la page Reuters – ICESWAP2 ; Code Bloomberg : EUAMDB10 Index).
Taille d'émission	30 000 000 EUR
Dénomination / Minimum de souscription	1 000 EUR / 1 000 EUR
Prix d'émission	100%
Date d'émission	04/04/2025
Dates de constatation trimestrielle du taux	Deux Jours Calendaires de Publication avant chaque Date de remboursement anticipé automatique et deux Jours Calendaires de Publication avant la Date d'échéance. Un « Jour Calendaire de Publication » désigne tout jour où l'administrateur du Taux de Référence CMS Sous-Jacent est censé publier le taux conformément à son calendrier de publication, tel que mis à jour de temps à autre.
Dates de paiement de coupon conditionnel	Soit à la Date de remboursement anticipé soit à la Date d'échéance selon les cas.
Dates de remboursement anticipé automatique	Le 30 avril et 30 octobre de chaque année calendaire du 30 octobre 2026 (inclus) jusqu'au 30 avril 2037
Date d'échéance	30/10/2037
Marché Secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
Définition de Jour Ouvré	Signifie un jour qui est à la fois (i) un jour, autre que le samedi et le dimanche, où les banques commerciales sont ouvertes à Paris et fonctionnent, (ii) un Jour de Règlement Target (c'est-à-dire un jour où le système Target fonctionne) et (iii) un jour de bourse.
Listing	Luxembourg Stock Exchange
Règlement/livraison	Euroclear France
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Droit applicable	Droit Français
Double Valorisateur	Morgan Stanley & Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley & Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley & Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.
Frais de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente des titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera des commissions de distributions. Le total des commissions dues au distributeur est inclus dans le prix d'achat et est connu à la fin de la période de commercialisation. Ce total sera impérativement inférieur à 0.833% par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Dans le cas où la commission est payée en une seule fois à l'émission des titres de créance, celle-ci sera alors acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de créance par les investisseurs. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.

Principaux facteurs de risques

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du Capital initialement investi.

Phoenix Taux Semestriel Octobre 2025 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du [20 juin 2024](#) et ses suppléments du [30 juillet 2024](#), [19 août 2024](#), [7 octobre 2024](#), [23 octobre 2024](#), [14 novembre 2024](#), [18 décembre 2024](#), [13 janvier 2025](#), [28 janvier 2025](#) et du [5 mars 2025](#) qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange.

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2024, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce document est communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général sans que cette communication puisse être considérée comme une approbation du document et/ou du produit par l'autorité. Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Le capital n'est pas protégé en cours de vie du produit : le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. Il ne peut être exclu que le montant de remboursement du Capital Initial soit nul en cas de défaut, faillite ou de mise en résolution de l'émetteur auquel cas l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité du Capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la Date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.

Risque de marché : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une de ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par l'Émetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des Actions composant les Sous-jacents, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul étant la même entité, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du Taux EUR CMS 10 ans.

Informations importantes

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Emetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Emetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiements de l'Emetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Emetteur au Titulaire concernant les Titres.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit Phoenix Taux Semestriel Octobre 2025 fait l'objet de [Conditions Définitives](#), se rattachant au Prospectus de base en date du 20-06-2024 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.

© Copyright 2025 Morgan Stanley. Morgan Stanley & Co. International PLC est approuvée et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority (numéro d'enregistrement : 165935)



112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com